

Les évolutions par rapport à la version 2023 sont figurées en vert

Code AIOT :

Nom de la société :

Code postal :

Commune :

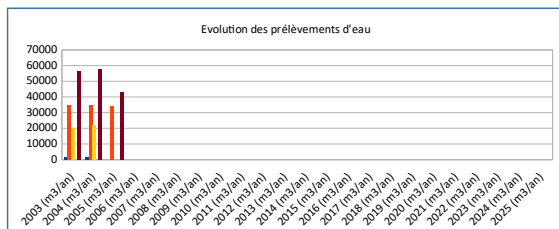
I- DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS D'EAU

Créer autant de colonne que de catégorie d'eau

Compléter les cases grisées relatives les informations relatives aux différentes catégories d'eau du site :

	Raccordement à un réseau d'adduction d'eau potable (AEP)	Prélèvement en eau souterraine (y compris en nappe d'accompagnement de cours d'eau)	Prélèvement en eau de surface (fleuve, rivière, ruisseau, ru, canal, ...)	Catégorie d'eau supplémentaire 1 (préciser la nature - par exemple : 2eme captage en eau souterraine...)	Total des sources d'approvisionnement en eau	Eau réutilisée au sein du site
I.1) Type d'alimentation						
Source d'approvisionnement en eau pour le site (oui/non) ?						
Commentaires						
I.2) Détails du milieu prélevé						
2.a	Nom du/des milieu(x) prélevé(s) (pour l'AEP provenance, pour les masses d'eau nom de la masse d'eau - voir onglet d'aide 1 ou 2 et question 9 de la FAQ)					
2.b	Code(s) masse(s) d'eau du/des milieu(x) prélevé(s) (voir feuillet d'aide 1 ou 2)					
	Commentaires					
2.c	Localisation du point de prélèvement (coordonnées géographiques en Lambert 93 et plan à annexer si possible)					
2.d	Identifier la Zone de l'Arrêté Cadre Sécheresse pour chaque catégorie d'eau (voir feuillet d'aide 3 et question 8 de la FAQ)					
	Commentaires					
2.e	Ressource concernée par un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) ou un PGRE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) si connu (oui, non) (voir feuillet d'aide 4)					
	Nom du PTGE ou PGRE ou commentaire (voir feuillet d'aide 4)					
2.f	AURA : La ressource est-elle gérée selon des dispositions spécifiques ? (Retenue, canal, grand cours d'eau) : oui / non / préciser		Exemple : Eau de la nappe d'accompagnement du Rhône			
I.3) Caractéristiques des prélèvements						
3.a	Débit minimal du dispositif de pompage (données techniques du dispositif par exemple de la pompe)					
	Débit maximal du dispositif de pompage					
3.b	Débit annuel maximal autorisé en m3/an dans votre arrêté d'autorisation le cas échéant					
	Commentaires					
3.c	Référence et date de l'arrêté portant cette autorisation					
3.d	Autre volume autorisé (journalier, horaire...)					
	Commentaires					
3.e	Fréquence de relevé du/des compteur(s) de suivi de l'eau prélevée (annuel, mensuel, hebdomadaire, journalier, autre)					
	Commentaires (nombres et références des compteurs, technologie de compteur, etc)					
3.f	Variabilité saisonnière (oui/non)					
3.g	Si oui, préciser les valeurs mensuelles en m3/mois ou a minima indiquer pour chaque mois concernés : si les besoins sont faibles, moyens ou forts/ indispensables	Exemple : de janvier à avril : besoin faible (1000 m3/mois) de mai à septembre : besoin fort (10 000 m3/mois) D'octobre à décembre : besoin moyen (5000 m3/mois)				
	Commentaires					
I.4) Evolutions des prélèvements des années passées au vu des factures d'eau et/ou relevés réalisés – ajuster les années complétées au vu du fonctionnement de l'installation						
Volume annuel prélevé	2003 (m3/an)	1500	35000	20000		56500
Volume annuel prélevé	2004 (m3/an)	1400	34500	22000		57900
Volume annuel prélevé	2005 (m3/an)		34000			43000
Volume annuel prélevé	2006 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2007 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2008 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2009 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2010 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2011 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2012 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2013 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2014 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2015 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2016 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2017 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2018 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2019 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2020 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2021 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2022 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2023 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2024 (m3/an)					
Volume annuel prélevé	2025 (m3/an)					

Evolution des prélèvements (graphes) :



Commentaires :

4.a	Est ce que le prélèvement d'eau a été réduit d'au moins 20 % depuis le 1 ^{er} janvier 2018 (en référence à l'art. 3.2 ^e de l'AM du 30 juin 2023)?	OUI/NON Indiquer ici le détail du calcul					
	Commentaire :	Indiquer toutes les actions ayant conduit à cette réduction au feuillet « II – Positionnement_état_de_l'art_MTD » ligne 86					
		Raccordement à un réseau d'adduction d'eau potable (AEP)	Prélèvement en eau souterraine (y compris en nappe d'accompagnement de cours d'eau)	Prélèvement en eau de surface (fleuve, rivière, ruisseau, ru, canal, ...)	Catégorie d'eau supplémentaire 1 (préciser la nature - par exemple : 2eme captage en eau souterraine.	Total des sources d'approvisionnement en eau	Eau réutilisée au sein du site
I.5) Usages (en m3/an) (si compliqué par catégorie d'eau, remplir la colonne H)							
5.a	Est-ce que cette ressource en eau est utilisée pour un usage sanitaire (oui, non)						
	Si oui, nombre d'employés concernés par ces usages						
	Volume d'eau pour les usages sanitaires (m³/an)						
	Volume d'eau utilisé pour les usages sanitaires dont l'approvisionnement peut être momentanément suspendu ou reporté en cas de déficits hydriques (m3/an)						
	Commentaires						
5.b	Il y a-t-il d'autres usages non industriels de l'eau (ex : arrosage d'espaces verts, refroidissement et/ou nettoyage bureaux, nettoyage des vitres, etc) (oui, non) ?						
	Si oui, lequel ou lesquels (détail des usages)						
	Volume d'eau pour ces autres usages (m3/an)						
	Volume d'eau utilisé pour ces usages dont l'approvisionnement peut être momentanément suspendu ou reporté en cas de déficits hydriques (m3/an)						
	Commentaires						
5.c	Est-ce que cette ressource en eau est utilisée pour le refroidissement de l'outil industriel ou autre refroidissement industriel? (oui, non)						
	Si oui, refroidissement de quoi et selon quelle technologie						
	Volume d'eau pour les usages de refroidissement industriels (m3/an)						
	Volume d'eau utilisé pour cet usage de refroidissement industriel dont l'approvisionnement peut être momentanément suspendu ou reporté en cas de déficits hydriques (m3/an)						
	Durée maximale de cette suspension						
	Commentaires						
5.d	Est-ce que cette ressource en eau est utilisée pour les processus industriels hors refroidissement ? (oui, non)						
	Si oui, lequel ou lesquels (détail des postes de consommation d'eau)						
	Au sein de cet usage pour les processus industriels, détail du poste de consommation 1						
5.d.1	Volume d'eau utilisé pour ce poste de consommation 1 (m3/an)						
	Volume d'eau pour ce poste de consommation 1 dont l'approvisionnement peut être momentanément suspendu ou reporté en cas de déficits hydriques (m3/an)						
	Durée maximale de cette suspension						
	Commentaires						
5.d.2	Au sein de cet usage pour les processus industriels, détail du poste de consommation 2						
	Volume d'eau utilisé pour ce poste de consommation 2 (m3/an)						
	Volume d'eau pour ce poste de consommation 2 dont l'approvisionnement peut être momentanément suspendu ou reporté en cas de déficits hydriques (m3/an)						
	Durée maximale de cette suspension						
	Commentaires						
5.e	Volume d'eau pour la défense contre l'incendie (m3/an)						
	Commentaires						
5.f	Estimation des pertes dans les divers circuits de prélèvements ou de distribution de l'entreprise (m³/an)						
5.g	Volume d'eau utilisé pour une activité spécifique citée à l'article 3-1 ^{er} de l'AM sécheresse du 30 juin 2023 (m3/an)						
	Commentaires : indiquer les activités visées						
I.6) Rejet (si compliqué par source d'approvisionnement d'eau, remplir la dernière colonne)							
6.a	Si l'eau utilisée est rejetée à l'issue de son utilisation, est-elle rejetée directement au milieu (cours d'eau, infiltration...) ou au réseau (rejet dit raccordé) (oui, non, les deux types de rejet existent)?						
	Commentaires						
6.b	Si le rejet se fait au milieu, nom du milieu dans lequel se fait le rejet						
6.c	Si le rejet se fait au milieu, code de la masse d'eau dans lequel se fait le rejet						
	Commentaires						

6.d	Si le rejet est raccordé, si connu, nom de la station d'épuration urbaine réceptrice des effluents						
	Commentaires						
	Volume annuel rejeté (m3/an)						
6.e	Rejet au milieu (m³/an)						
	Rejet raccordé (m³ /an)						
6.e-bis : Evolutions des rejets des années passées – ajuster les années complétées au vu du fonctionnement de l'installation et des données disponibles (à préciser en commentaire)							
Rejet au milieu							
	Volume annuel rejeté 2013 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2014 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2015 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2016 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2017 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2018 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2019 (m3/an)	ajuster les années complétées au vu du fonctionnement de l'installation					
	Volume annuel rejeté 2020 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2021 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2022 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2023 (m3/an)						
Commentaires							
Rejet raccordé							
	Volume annuel rejeté 2013 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2014 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2015 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2016 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2017 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2018 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2019 (m3/an)	ajuster les années complétées au vu du fonctionnement de l'installation					
	Volume annuel rejeté 2020 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2021 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2022 (m3/an)						
	Volume annuel rejeté 2023 (m3/an)						
Commentaires							
6.f	Variabilité saisonnière du rejet au milieu naturel (oui/non)						
6.g	Si oui, préciser les valeurs mensuelles en m3/mois ou a minima indiquer pour chaque mois si les besoins sont faibles, moyens ou forts/ indispensables						
	Commentaires						
6.h	Si l'eau utilisée est réinjectée sur le site pour une réutilisation, remplir la colonne I pour chacune des lignes du présent tableau	!! évolution par rapport à la doctrine 2023 !! Pour les eaux souterraines, on ne peut pas soustraire un rejet dans le cours d'eau si le prélèvement se fait dans la nappe d'accompagnement du cours d'eau					
6.i	Est ce que la part de l'eau réutilisée équivaut au moins à 20 % du prélèvement d'eau (en référence à l'art. 3.3* de l'AM du 30 juin 2023)?						
I.7) Consommation (si prélèvement et rejet dans la même masse d'eau)							
7.a	Est ce que le rejet se fait dans la même masse d'eau que le prélèvement et à proximité ? (oui / non)	Pas possible					
7.b	Commentaires						
	Pour chaque catégorie d'eau, indiquer la part du rejet se faisant dans la même masse d'eau que le prélèvement et à proximité ? (m3/an)	Pas possible					
7.c	Les cas échéant, détermination de la consommation annuelle (en m3/an)						
I.8) Schéma/Bilan hydraulique							
Insérer ou joindre un schéma hydraulique de votre site précisant : - les entrées d'eau dans les process précisant leur origine, idéalement par atelier/zone/machine - leurs destinations (postes de consommations d'eau de process), - les sorties d'eau (rejets), idéalement par atelier/zone/machine - les emplacements des compteurs et débitmètres potentiel - et en tant que possible, les prélèvements associés par poste (moyenne journalière/hebdo ou annuelle en fonction des données disponibles)							

II. 2 – ETAT DE L'ART ECONOMIES D'EAU

II. 1) Indicateurs de production

Compléter les cases grisées relatives aux indicateurs de production utilisés pour suivre votre production /activité

Intitulé	Chiffre d'affaire	m³ d'eau prélevés (ou consommés)/ chiffre d'affaire	Indicateur n°1		Indicateur n°2	
			Indicateur de production 1 (requis)	Ratio : m³ d'eau prélevés (ou consommés) / indicateur de production équivalent 1	Le cas échéant, indicateur de production 2	Ratio : m³ d'eau prélevés (ou consommés)/ indicateur de production équivalent 2
	Chiffre d'affaire	Calculer les m³ prélevés par rapport au chiffre d'affaire	Décrire l'indicateur 1 Exemple : kg de linge traité pour la blanchisserie, tonnes de produits fabriqués etc.	Calculer les m³ prélevés par rapport à l'indicateur 1	Décrire l'indicateur 2 Exemple : kg de linge coton traité (qui ne prendrait pas en compte le linge synthétique compté à l'indicateur 1).	Calculer les m³ prélevés par rapport à l'indicateur 2
Unité (exemple kg de linge lavé, litre de produit fabriqué etc)	k€					
Détails/Commentaires						
Valeur de l'indicateur						
2003						
2004						
2005						
2006						
2007						
2008						
2009						
2010						
2011						
2012						
2013						
2014						
2015						
2016						
2017						
2018						
2019						
2020						
2021						
2022						
2023						
2024						
2025						
Si disponible, valeur(s) de référence pour la filière pour la consommation d'eau spécifique (consommation à production équivalente)						
Commentaire :						
Positionnement par rapport à l'état de l'art de la filière à détailler et justifier (ex : bonnes pratiques, comparaison avec un site industriel du même groupe ayant la même activité...)						

II.2) Positionnement par rapport aux meilleures techniques disponibles (MTD) pouvant avoir un impact sur la ressource en eau

Compléter les cases grisées relatives aux meilleures techniques disponibles (MTD) pouvant avoir un impact sur la ressource en eau

II.2.a) Meilleures techniques disponibles (MTD) définies au niveau européen

Les documents BREF sont disponibles à la page suivante : <https://aida.ineris.fr/guides/documents-bref/documents-bref-conclusions-mtd>

	BREF	Intitulé	Secteur d'activité	Date de publication du BREF	Process concerné ? (oui/non)	Applicable à l'entreprise ? (oui/non)
BREF transversaux	ROM	Principes généraux de surveillance	Tous	08/2018		
	ICS	Systèmes de refroidissement industriel	Tous	12/2001		
	ECM	Aspects économiques et effets multi-milieux	Tous	07/2006		
	EFS	Emissions dues au stockage des matières dangereuses ou en vrac	Tous	07/2006		
	ENE	Efficacité énergétique	Tous	02/2009		
BREF sectoriels	CAK	Industrie du chlore et de la soude	Chimie et parachimie	12/2013		
	CER	Céramiques	Céramique et réfractaires	2025		
	CLM	Production de ciment, chaux et magnésie	Fabrication ciment, chaux, plâtre	04/2013		
	CWW	Traitement et gestion des effluents dans la chimie	Step industrielles et chimie	06/2016		
	FDM	Industries agro-alimentaires et laitières	Agro-alimentaire	12/2019		
	FMP	Transformation des métaux ferreux	Travail mécanique des métaux et alliages, galvanisation, étamage, revêtement métallique	2022		
	GLS	Verreries	Fusion matières minérales, fabrication et travail du verre	03/2012		
	I&S	Aciéries	Fabrication du coke, d'acier, fer, fonte et ferro-alliage	03/2012		
	IRPP	Elevage intensif de volailles et de porcins	Elevage	02/2017		
	LCP	Grandes installations de combustion	Installations de combustion	08/2017		
	LVOC	Chimie organique en grand volume	Chimie et parachimie	12/2017		
	LVIC-s	Chimie inorganique - produits solides et autres	Chimie et parachimie	2027		
	LVIC-AAF	Chimie inorganique - ammoniac, acides et engrais	Chimie et parachimie	2027		

	BREF	Intitulé	Secteur d'activité	Date de publication du BREF	Process concerné ? (oui/non)	Applicable à l'entreprise ? (oui/non)
BREF sectoriels	NFM	Industrie des métaux non ferreux	Traitement des minerais non ferreux, élaboration des métaux et alliages non ferreux	06/2016		
	OFC	Chimie fine organique	Chimie et parachimie	2023		
	POL	Polymères	Plastiques et caoutchouc	2023		
	PP	Papeteries	Papeterie, cartonnerie	09/2014		
	REF	Raffineries	Raffinage	10/2014		
	SA	Abattoirs et équarrissage	Abattoirs et équarrissage	2023		
	SF	Forges et fonderies	Fonderies de métaux et alliages, forges	2024		
	SIC	Chimie inorganique de spécialités	Chimie et parachimie	2023		
	STM	Traitement de surface métaux et plastiques	Traitement de surface des métaux et des matières plastiques	2025		
	STS	Traitement de surface utilisant des solvants	Imprimeries, ateliers de peinture et vernis, Traitements de surface avec solvants (rubrique 2564),	12/2020		
			Mise en œuvre de produit de préservation du bois et matériaux dérivés	12/2020		
	TAN	Tannerie	Tannerie	02/2013		
	TXT	Textile	Textile	2023		
	WBP	Fabrication de panneaux à base de bois	Fabrication de panneaux à base de bois	11/2015		
	WGC	Effluents gazeux de l'industrie chimique	Chimie et parachimie	2023		
	WI	Incinération de déchets incinération de déchets	Incinération de déchets	12/2019		
	WT	Traitement des déchets Traitement des déchets	Traitement des déchets hors incinération	08/2018		

II.2.b) Meilleures techniques disponibles (MTD) de la filière

Lister les MTD de votre ou vos filières d'activité (exemple : document de référence de votre interprofession) et positionnez-vous par rapport à celles-ci	
--	--

II.3) Détails des efforts réalisés par poste

La recherche de fuite dans les différents réseaux a-t-elle été réalisée (oui/non) ? Le cas échéant, détail de ce qui a été réalisé et économies faites	
Détail des postes sur lesquels les besoins en eau ont été réduits au minimum et volumes correspondants	
Détail des postes sur lesquels des efforts sont nécessaires et volumes correspondants	

III – Recensement actions de réduction des prélèvements

III.1) Recensement des actions de réduction des prélèvements et de diminution des rejets réalisées et futures dans le fonctionnement courant

Détailler par année les actions de réductions structurelles déjà engagées ou en projet

Par rapport à une année antérieure à la mise en place de l'action et représentative de l'activité industrielle

Année	Actions	Zones /Atelier concerné	Source	Gain Global de l'action (en %)	Gain en volume annuel (m³)	Investissement	Subvention	Evolution Ratio de consommation d'eau à production équivalente	Commentaires
2024	Exemple : ETE réduction des consommations d'eau			+10 % d'économie potentielle				Exemple : 2,1	
2023	Exemple : digitalisation du relevé et suivi des compteurs			Exemple : -4 % de consommation d'eau	Exemple : 6300			Exemple : 2,5	
2021	Exemple : remplacement buses de nettoyage	Exemple : Atelier 2	Exemple : AEP						
2020	Exemple : Remplacement TAR			Exemple : -7,9 % de consommation d'eau	Exemple : 12500	Exemple : 30 000€	Exemple : 5400	Exemple : 2,7	
2018	Exemple : séparation des réseaux							Exemple : 2,8	
2017									
2016	Exemple : Sensibilisation du personnel sur les bonnes pratiques environnementales et les eco-gestes							Exemple : 3	
2016									
2015									
2014									

Commentaire :

III.2) Recensement des actions de réduction des prélèvements et de diminution des rejets réalisées et futures en cas de situation hydrologique déficitaire

Compléter les cases grisées relatives aux mesures de réductions conjoncturelles qui peuvent être mises en œuvre

Niveau de gestion sécheresse	Mesures générales cumulatives de niveau en niveau non spécifiques ICPE (se référer à l'ACD/ACI/ACS applicable)	Mesures spécifiques ICPE (process...) (Mesures proportionnées prenant en compte les efforts déjà faits par l'exploitant (par exemple prélèvements déjà réduits au minimum par mise en œuvre des techniques les plus économes du secteur d'activité, respect d'une valeur de consommation spécifique reconnue pour le secteur d'activité)	Débit de prélèvement estimé avec la mise en place des mesures (m3/jour)			
			Raccordement à un réseau d'adduction d'eau potable (AEP)	Captage en eau souterraine	Prélèvement en rivière	Autre (préciser la nature par exemple 2eme captage en eau souterraine...)
Vigilance	A renseigner Exemples : - Rappel des mesures d'économie d'eau élémentaires au personnel de l'installation - Affichage de panneaux de sensibilisation à chaque point d'utilisation d'eau - Limitations volontaires des usages de l'eau	À renseigner	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent
Alerte objectif visé de réduction des prélèvements si possible (se référer à l'arrêté cadre sécheresse applicable)	Exemples : - Arrosage des pelouses et espaces verts, interdit sur certaines heures - Opérations de nettoyage (véhicules, voiries...) limitées aux nettoyages permettant de garantir la sécurité et la salubrité publique - Alimentation des points d'utilisation d'eau d'agréments interdits excepté en circuit fermé - Test des poteaux incendie et purge des réseaux d'eau interdit - Une surveillance accrue des rejets doit être réalisée - Mise à disposition des inspecteurs du registre de prélèvements journaliers	À renseigner Exemple : - arrêt d'alimentation de filtre - modification de fréquence des essais sprinkler	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent
Alerte renforcée objectif visé de réduction notable des prélèvements si possible (se référer à l'arrêté cadre sécheresse applicable)	Exemples : - Arrosage des pelouses et espaces verts totalement interdit	À renseigner Exemple : mesures « alerte » + suspension ou diminution de nettoyage périodique/lavage + report de toute opération de vidange/nettoyage de système de traitement d'eau	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent
Crise objectif visé de réduction importante des prélèvements si possible (se référer à l'arrêté cadre sécheresse applicable)	A renseigner	À renseigner Exemple : - séquençement ou réduction de la production	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent

IV- Volume de référence et Registre

IV.1) Calcul du volume de référence par rapport auquel les actions de réduction du III-2) ont été établies en cas de situation hydrologique déficitaire

Détailler par mois les volumes journaliers prélevés (ou consommés dans le cas où le prélèvement et le rejet se font dans la même masse d'eau) calculés en prenant en compte la période normale d'activité hors période de sécheresse

Catégorie d'eau n°1 (colonne D du feuillet I)

Année n-1 (à préciser)	Moyenne des volumes journaliers prélevés calculés sur le mois (m3/j)	Cas où le prélèvement et le rejet ont lieu dans le même milieu		Moyenne des volumes journaliers prélevés/consommés calculés sur l'année civile n-1 (m3/j)	Moyenne des volumes journaliers prélevés/consommés calculés sur le trimestre civil correspondant de l'année n-1	Volume de référence calculé : Maximum entre moyenne calculée sur l'année civile n-1 (colonne F) et moyenne calculée sur le trimestre civil n-1 (colonne G)	Volume de référence calculé – Volume forfaitaire de 5 % au titre de usages nécessaires à la sécurité des installations et à la protection de l'environnement
		Moyenne des volumes journaliers rejetés sur le mois (m³/j)	Moyenne des volumes Journaliers consommés calculés sur le mois (m³/j)				
Janvier	Exemple : 10 500						
Février							
Mars							Volume sur lequel devra être effectuée la réduction
Avril							
Mai							
Juin							
Juillet							
Août							
Septembre							
Octobre							
Novembre							
Décembre							

Catégorie d'eau n°2 (colonne E du feuillet I)

Année n-1 (à préciser)	Moyenne des volumes Journaliers prélevés calculés sur le mois (m3/j)	Cas où le prélèvement et le rejet ont lieu dans le même milieu		Moyenne des volumes journaliers prélevés/consommés calculés sur l'année civile n-1 (m3/j)	Moyenne des volumes journaliers prélevés/consommés calculés sur le trimestre civil correspondant de l'année n-1	Volume de référence calculé : Maximum entre moyenne calculée sur l'année civile n-1 (colonne F) et moyenne calculée sur le trimestre civil n-1 (colonne G)	Volume de référence calculé – Volume forfaitaire de 5 % au titre de usages nécessaires à la sécurité des installations et à la protection de l'environnement
		Moyenne des volumes journaliers rejetés sur le mois (m³/j)	Moyenne des volumes Journaliers consommés calculés sur le mois (m³/j)				
Janvier	Exemple : 10 500						
Février							
Mars							Volume sur lequel devra être effectuée la réduction
Avril							
Mai							
Juin							
Juillet							
Août							
Septembre							
Octobre							
Novembre							
Décembre							

Si vous avez plus de 2 postes de consommation, appuyer sur l'icone « + » dans la première colonne pour faire apparaître des lignes supplémentaires

IV.2) Cas où l'exploitant justifie d'une valeur forfaitaire supérieure à 5 %

	Décrire chaque usage	Indiquer à quelle catégorie d'eau appartient cet usage	
Usages de l'eau nécessaires à la sécurité des installations	Usage 1	Catégorie d'eau n°1 (colonne D du feuillet I)	
	Usage 2		
Usage de l'eau nécessaires à la protection de l'environnement	Usage 3		
	Usage 4		

Mettre autant de ligne que d'usage

Catégorie d'eau n°1 (colonne D du feuillet I)

Année n-1 (à préciser)	Moyenne des Volumes journaliers prélevés calculée sur le mois incombant à chaque usage (m3/j)				Moyenne des volumes journaliers prélevés/consommés calculés sur l'année civile n-1 (colonne F du IV-1) et moyenne calculée sur le trimestre civil n-1 (colonne G du IV-1)	Volume de référence calculé – Volumes nécessaires à la sécurité des installations et à la protection de l'environnement
	Usage 1	Usage 2	Usage 3	Usage 4		
Janvier						
Février						
Mars						Volume sur lequel devra être effectuée la réduction
Avril						
Mai						
Juin						
Juillet						
Août						
Septembre						
Octobre						
Novembre						
Décembre						

Mettre autant de colonne que d'usage

Catégorie d'eau n°2 (colonne E du feuillet I)

Année n-1 (à préciser)	Moyenne des Volumes journaliers prélevés calculée sur le mois incombant à chaque usage (m3/j)				Volume de référence calculé : Maximum entre moyenne calculée sur l'année civile n-1 (colonne F du IV-1) et moyenne calculée sur le trimestre civil n-1 (colonne G du IV-1)	Volume de référence calculé – Volumes nécessaires à la sécurité des installations et à la protection de l'environnement
	Usage 1	Usage 2	Usage 3	Usage 4		
Janvier						
Février						
Mars						Volume sur lequel devra être effectuée la réduction
Avril						
Mai						
Juin						
Juillet						
Août						
Septembre						
Octobre						
Novembre						
Décembre						

Mettre autant de colonne que d'usage

Si vous avez plus de 2 postes de consommation, appuyer sur l'icone « + » dans la première colonne pour faire apparaître des lignes supplémentaires

Catégorie d'eau n°2 (colonne E du feuillet I)

Année n-1 (à préciser)	Moyenne des Volumes journaliers prélevés calculée sur le mois incombant à chaque usage (m3/j)				Volume de référence calculé : Maximum entre moyenne calculée sur l'année civile n-1 (colonne F du IV-1) et moyenne calculée sur le trimestre civil n-1 (colonne G du IV-1)	Volume de référence calculé – Volumes nécessaires à la sécurité des installations et à la protection de l'environnement
	Usage 1	Usage 2	Usage 3	Usage 4		
Janvier						
Février						
Mars						Volume sur lequel devra être effectuée la réduction
Avril						
Mai						
Juin						
Juillet						
Août						
Septembre						
Octobre						
Novembre						
Décembre						

Mettre autant de colonne que d'usage

Si vous avez plus de 2 postes de consommation, appuyer sur l'icone « + » dans la première colonne pour faire apparaître des lignes supplémentaires

IV.3) Registre des volumes rejetés et consommés

Rappel : exigences de tenue d'un registre de prélèvement

Fréquence du registre des volumes prélevés (disposition la plus contraignante entre l'art.15 de l'AM du 02/02/98,l'art. 4-1 de l'AM du 30/06/2023, AMPG sectoriel...)		Indiquer la fréquence exigible
---	--	--------------------------------

Hors période de restriction liée à la sécheresse

Pour les ICPE entrant dans le champ d'application de l'AM du 30/06/2023, y compris en cas d'exemption au titre de son article 3 :		
- L'art. 4-I-1° prévoit que l'exploitant doit démontrer la connaissance de ses rejets & établir les volumes rejetés et consommés associés à chaque rejet		Indiquer la fréquence exigible
- L'art. 4-I-1° prévoit que l'exploitant établisse des synthèses trimestrielles et annuelles de ces informations		

En période de restriction liée à la sécheresse

Pour les ICPE entrant dans le champ d'application de l'AM du 30/06/2023 modifié :		
- Faire la/les déclaration(s) dématérialisée(s) selon l'art. 2-IV, hormis les ICPE exemptées au titre de son article 3		
Le cas échéant, tenir un registre journalier (disposition ACD/ACI/ACS local)		Indiquer la date de la dernière synthèse